ASSOCIATION ALGERIENNE ENFANCE
ET FAMILLES D'ACCUEIL BENEVOLE

الجمعية الجزائرية للطفولة
و عائلات الاستقبال المجاني

Rapport moral (29/01/04)

Bienvenue à vous et bonne et heureuse année 2004 pour vous-même et pour vos proches.

Les rapports qui vous ont été présentés et les débats subséquents ont été assez explicites sur les activités de notre Association tout au long de cette année 2003 et sur les moyens qui ont été mis en oeuvre pour les mener à bien.
On peut dire que l'Association se porte bien, j'aimerai néanmoins attirer votre attention sur ce qui a tout lieu de nous inquiéter en matière de poursuite de nos objectifs et sur ce qui au contraire a tout lieu de nous faire envisager l'avenir avec optimisme.
Dans un dernier point j'aborderai, le problème de l'organisation de nos activités compte tenu du développement que connaît l'AAEFAB et de l'ampleur de ses projets.

I. Ce qui a tout lieu de nous inquiéter ?

1. La transgression de la réglementation relative à l'accueil des nourrissons abandonnés
   Comme vous le savez, notre activité principale, est l'accueil des nourrissons abandonnés en maternité des hôpitaux avant qu'ils ne soient confiés éventuellement en kafala.
   Cette activité a été réduite cette année par rapport aux années précédentes à tel point qu'elle nous interpelle;
   en effet, alors que notre pouponnière de Hadjout est financée à 75 % par l'ONG TdH et que nous ne souffrons donc pas là de contrainte financière malgré l'infime subvention de la wilaya de Tipasa (60 000 DA), le nombre d'admissions est moins de la moitié cette année que celui moyen des 5 années précédentes : (28 au lieu de 60).
   Nous nous sommes adressés par écrit aux DAS pour porter à leur connaissance ces chiffres et demander à en savoir plus sur cette situation.
   La réponse verbale a . été que les nouveau-nés étaient en général repris par leur mère et qu'il y avait donc moins d'abandons.

   Cela voudrait dire qu'en une année :
   • soit que la situation socio-économique des mères célibataires, se soit radicalement améliorée au point qu'elles n'ont plus à envisager l'abandon de leur enfant,
   • soit que le nombre de naissances hors mariage se soit drastiquement réduit.

   Si cela était vrai nous en serions les premiers satisfaits, notre objectif n'est-il pas de « donner une famille à chaque enfant qui en est privé »?
   Hélas ! l'actualité par ses faits divers nous rappelle à une réalité amère et comment s'en étonner, aucune société -aussi clémente et révolutionnaire soit-elle ne peut se transformer si radicalement en si peu de temps, c'est ce qui nous fait craindre le pire pour les fruits des grossesses non désirées et pour les futures familles kafilate ;
   On est en droit de se poser les questions suivantes:

   Les parturientes en question sont-elles convenablement informées sur le délai de réflexion qui leur est accordé avant de se prononcer pour l'abandon définitif ? sur le fait qu'elles peuvent - durant ce délai- continuer à voir régulièrement leur enfant? Ne sont-elles pas plutôt placées devant le dilemme:

• prendre immédiatement leur enfant et c'est le risque de l'abandon différé,

• ou l'abandonner définitivement pour être immédiatement confié dans le meilleur des cas à une famille postulante à la kafala sans préparation préalable;
Dans tous les cas il y a transgression à la règle, c'est la porte ouverte à toutes les dérives. L'expérience nous enseigne que lorsque la réglementation est respectée et que les conditions d'accueil de ces enfants sont réunies, le tiers d'entre eux sont repris par leur mère.

Transgresser cette réglementation c'est tout à la fois :

• enlever toute chance à la mère biologique de reprendre son enfant lorsqu'elle se sera remise des suites de son accouchement et à l'enfant de demeurer avec sa mère,

• obliger la mère à reprendre immédiatement son enfant alors qu'elle est dans une situation précaire, au risque de voir se multiplier les abandons **différés,**

• confier le nouveau-né à une famille en vue de kafala, au risque d'encourager celle-ci à mentir sur le statut de l'enfant et à l'enregistrer comme sa propre progéniture, ou avoir à le restituer au bout de 3 mois si tel est le désir de la mère : 2ème abandon et détresse. L'attention de qui de droit a été attirée sur les risques de cette situation, nous avons proposé :

•**Première conclusion**
Qu'une instruction interministérielle (Min. de la Santé et Min. de l'E et de la SN) rappelle aux DSPS et aux DAS le strict respect de la réglementation en vigueur qui exige un séjour d'au minimum 3 mois dans une structure spécialisée, de tout nourrisson provisoirement abandonné.

2. Transgresser des procédures d'admission en pouponnière
Elle consiste soit à exiger l'admission en nos pouponnières de nouveau-nés handicapés ou avec des symptômes d'handicap ultérieur, soit leur reprise par la tutelle sans observer les étapes prévues par la procédure en place. Attitudes dans l'un et l'autre cas préjudiciables à l'intérêt supérieur de l'enfant.
Nos pouponnières sont à vocation sociale et non préparées à prendre en charge des enfants non adoptables du fait des symptômes de maladies ou de malformations handicapantes; les y admettre sous prétexte d'un meilleur nursing qu'ailleurs, c'est les priver de toute chance d'être convenablement soignés dans des structures adéquates, c'est aussi mobiliser un berceau qui pourrait accueillir un enfant kafalable au terme du délai de réflexion de sa mère.

Deuxième conclusion
Qu'une résolution de votre AG rappelle à qui de droit, le respect absolu de l'enfant à être soigné (cf La C. I. des D.de l' E) dans une structure adéquate et pas seulement hébergé.

3. Politique de financement en matière d'accueil par des structures associatives L'AAEFAB est confrontée â ce problème depuis l'ouverture de sa première pouponnière il y a 15 ans; en effet, l'accueil des bébés en pouponnière est un accueil à plein temps pendant toute la durée de leur séjour par un personnel nombreux et qualifié.

Le fonctionnement d'une telle pouponnière nécessite un budget important pour une grande part incompressible - notamment salaires et charges sociales - qui doit être couverte par une ressource appropriée et sûre.

La pratique d'octroi de subventions, imprévisibles et aléatoires par définition, ne peut pas répondre à un fonctionnement régulier, c'est pourquoi nous avons sollicité les pouvoirs publics pour le règlement d'un prix de journée par enfant.

Troisième conclusion
En tant qu'association soucieuse de contribuer à l'effort général, nous nous sommes dit disposés à accepter un prix de journée inférieur à celui alloué aux pouponnières du secteur public à qualité de prise en charge au moins équivalente.

II. Ce qui nous rassure sur le devenir de notre oeuvre

1. L'existence de notre abri parental « Marhaba » qui permet aux enfants de l'intérieur du pays d'être soignés dans les hôpitaux de la capitale accompagnés de leurs parents grâce à l'hébergement et à l'accueil très apprécié que nous leur offrons.

2. La mise en place de l'Institut Méditerranéen de la Petite Enfance (IMPE).

   Lors de notre dernière AG je vous informai sur la constitution de ce Consortium et sa mobilisation pour réunir le financement du projet, je vous annonçai aussi que nous envisagions la constitution d'une Fondation « Couleurs d'Enfance » pour pérenniser son activité.

   J'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui, que l'IMPE a été considéré éligible au financement par le MAE français qui a accepté de couvrir 50 % du budget défini par le Consortium et qu'il s'est adjoint le partenariat d'autres institutions (UNICEF, Institut Nord/Sud de Pise, collectif Enfants-Algérie, Terre des Hommes de Lausanne) pour mener à bonne fin ce projet qui couvre rappelons le, les aménagements de la pouponnière et de l'école, la réalisation du centre de ressources et 3 années de fonctionnement des 3 structures.
   Les travaux d'aménagement du siège de l'IMPE au PZLA ont pris quelques mois de retard, ils ont repris depuis peu et sont en voie d'achèvement ; quant à la construction du Centre multimédia nous rencontrons quelques difficultés de la part de la Direction du Parc pour nous délivrer l'autorisation d'ouverture du chantier.
   Au plan organisationnel, l'IMPE est conjointement géré par l'AAEFAB (Chef de projet) et par le Consortium (EMDH).
   Les membres du Consortium se sont réunis à 3 reprises cette année à Marseille pour définir et se répartir les tâches.

   En ce qui concerne la Fondation, le 27 juillet 2003 s'est tenue ici même son assemblée constitutive sous la présidence du professeur Massimo TOSCHI, en la présence de Mme Danielle HOUSSET, présidente de la Confédération Européenne Enfance Adoption Accueil (E2A), de Mme Mireille SZATAN directrice de l'ONG Enfants du Monde Droits de l'Homme (EMDH) chef de file du Consortium.
   Des comités de soutien à l'IMPE se constituent en Europe pour sensibiliser et collecter les fonds nécessaires à son fonctionnement au-delà de la 3ème année dans le cadre de cette Fondation « Couleurs d'enfance ».

   Ces progrès nous les devons à l'opportunité du projet, au dynamisme de l'AAEFAB, à la qualité des partenaires du Consortium et à la sollicitude de Mme Takarli responsable de la coopération au niveau de l'ambassade de France en Algérie, qu'ils en soient ici remerciés.

   Je vous rappelle ce que la plupart d'entre vous savent et que vous pourrez lire sur le dépliant qui vient de vous être distribué, à savoir que l'IMPE a pour but d'améliorer la

prise en charge de la petite enfance par la mise en synergie: de l'opérationnel (dans les pouponnières), de la Formation (école) et du développement (dans le Centre de ressources).

Un Consortium composé de 3 ONG, s'est constitué pour financer sa réalisation ainsi que 3 années de fonctionnement, ce sont:

- Enfants du monde, Droits de l'homme (EMDH), chef de file, France
- Santé Sud, médecins pour le développement, France
- Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) France

Au-delà de **cette période** de 3 ans, il sera financé par une fondation c Couleurs d'Enfance » de droit suisse initiée par la Confédération Européenne « Enfance, Adoption, Accueil » EAA, dont je suis Vice président. Les fondateurs se sont réunis à Alger ici même pour tenir leur réunion constitutive.

Le Bureau désigné est Composé comme suit :
Président : prof. Massimo Toschi (Italie) bienfaiteur de longue date de l'AAEFAB,
Vice Pte : Danielle Housset (France) Présidente de la Confédération EAA,
Vice Pte : Dr Fadhéla Chitour (Algérie),
Secrétaire Général : Témi Tidafi, Pt fondateur de l'AAEFAB (Algérie),
Secrétaire Gl Adjoint : Abdelaziz Zoghbi, (France) Pt du « Collectif Enfance d'Algérie »,
Directeur Administratif : Denis Lépine (Suisse) magistrat (Pt associatif),
Directeur financier : Carmine Simonetti (Suisse) banquier,
Autre membres fondateurs :
Mmes Nicole Leulmi, Zahia Belgrade et le Dr Chérif Belgrade.

Divers
Notre ouvrage phare, « L'enfance au coeur » a été proposé et réédité par l'éditeur M. Boilatabi en France dans le cadre de « l'année de l'Algérie », qu'il en soit ici remercié.
Cent exemplaires ont été remis par le co-éditeur français à notre partenaire français l'Association « Collectif Enfance d'Algérie », Cent autres exemplaires ont été achetés par les CEMEA, ces 200 exemplaires sont destinés à être vendus au profit de l'IMPE.
Une Convention AAEFAB/Editeur reste à signer pour définir nos relations. Youcef Antri-Bouzar est en charge de cette mission

III.Au plan organisationnel

Le bureau exécutif que j'ai l'honneur de présider en est à sa troisième année, et sans pour autant cesser ma participation aux activités de l'AAEFAB, je n'ai quant à moi pas l'intention de demander le renouvellement de mon mandat de président exécutif. Tant que je serai en mesure de le faire, je continuerai à assumer la présidence du Conseil des Sages, celle de chef de projet de l'IMPE et celle de Secrétaire général de la fondation « Couleurs d'enfance ».

Compte tenu du développement de notre Association et des défis à relever par le mouvement associatif, compte tenu des exigences de rigueur que doit s'imposer toute Association gestionnaire digne de ce nom, on se doit de réviser notre plan organisationnel et - toute subjectivité mise à part - mettre l'Homme qu'il faut à la place qu'il faut.

Ce point a souvent été à l'ordre du jour de nos réunions y compris à l'AG 2003 durant laquelle a été retenu le principe de séparer les activités proprement associatives de celles d'exécution et de gestion qui ne peuvent être menées que par des professionnels;
Le recrutement d'un Administrateur général chargé de toutes les activités de gestion, permettra au Bureau exécutif de se consacrer à celles typiquement associatives qui consistent en le

développement d'une communication efficace et soutenue au sein et à l'extérieur de l'Association et en la recherche de fonds tout en supervisant l'activité de ses différents projets

Conclusion

Nécessité de revoir le règlement intérieur dans le sens du renforcement institutionnel de l'AAEFAB plus particulièrement en matière de répartition des tâches.

Mon rapport serait incomplet si j'omettais:

de remercier les berceuses et tout le personnel qui prend soin de nos pensionnaires, ainsi que les bénévoles et les bienfaiteurs, particulièrement le club Lions Kasba et Mme Mehri sans lesquels nous aurions été obligé de fermer « Amal », de remercier les médecins qui soignent et suivent gracieusement nos petits pensionnaires, notamment et par ordre d'ancienneté dans leurs interventions : les docteurs A. Bouras radiopédiatre à Gué de Constantine; Kessoum, neurologue à Koléa ; Ben Rahmoun radiologue à Hadjout; Ferdjioui Zoheir, pédiatre; le Professeur Bekkat et le Dr Isma Damardji.

de remercier l'ONG Terre des Hommes de Lausanne qui pendant ces trois dernières années a financé à hauteur de 75 % la pouponnière « Djenène el kheir » de Hadjout, de remercier l'ambassade de Suisse en la personne de son excellence M. Gotteret et de M.René Defago ainsi que l'Institut Nord/Sud de Pise pour les travaux de réhabilitation de notre pouponnière de Hadjout,

de remercier l'ambassade d'Italie pour l'aménagement de l'aire de jeux de « Marhaba » ,merci à Mme Lefevre de l'imprimerie Mauguin pour sa sollicitude envers l'AAEFAB ,merci à la wilaya d'Alger, à celle de Tipasa, au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale desquels nous espérons des subventions plus en rapport avec l'importance de cette activité.

Je n'ai cité ces bienfaiteurs que pour exemple, en vérité ils sont légion, je les remercie et qu'ils veuillent bien me pardonner de ne les avoir pas tous nommément cité.

Grâce à eux tous, à ceux aussi qui se sont joints à nous dans l'IMPE et dans les « comités de soutien », à de nouveaux j'espère, nous serons en mesure de continuer notre oeuvre.

Pour conclure, je souhaite courage, bonne chance et beaucoup de succès au nouveau Bureau. Je vous remercie pour votre aimable attention.

Le président exécutif sortant: Témi Tidafi

PERMANENCE Immeuble CASORAL 27® Rue Med. FELLAH Kouba ALGER M : 021.29.95.75	Centre "Amal" Staoueli C 021.39.24.85 Djenane el Kheir - HADJOUT 12 024.49.26.19 Fax : 024 49.13.91	B.N.A Nadjout 439.200.02.589.74 C.C.P 352010 Clé 88 B.D.L Staoueli Code swift : BDLODZAL Cpte. Devise N° : 15845702628200